Numéro 315. — Sixième année. Le Numéro : DIX CENTIMES Du Dimanche 21 au 28 octobre 1906.

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail

TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE..... Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. — Trois Mois : 1 fr. 50

EXTÉRIEUR. Un An : 8 fr. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr.

Les Abonnements partent du 1er de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Maison des Fédérations : 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-10e

Tous les Syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du LABEL CONFÉDÉRAL.

La Maison des Fédérations

Les camarades sont au courant de la création, dans l'immeuble loué par les organisations, de différents services : celui de la Librairie et celui de l'Imprimerie. Tous deux fonctionnent. Le premier est assuré par notre camarade Delesalle ; le second réunit un personnel de seize ouvriers et ouvrières.

Comme pour toute entreprise atteignant un chiffre de cent mille francs, de nombreuses difficultés sont à vaincre : l'insuffisance des ressources, les exigences normales de certaines catégories de fournisseurs, l'afflux d'une clientèle empressée et sympathique.

Dès le début, nous avions établi des devis pour un travail important, il est vrai, mais nous étions tous bien loin de prévoir cette accumulation de travaux pour laquelle notre outillage était presque insuffisant. Nous avons fait de nouveaux achats ; il nous faut en effectuer d'autres, pour qu'il soit possible de faire face aux besoins.

Nous nous excusons auprès des organisations, pour n'avoir pu surmonter ces difficultés. Elles sont dues à la première période de fonctionnement, inséparable de tâtonnements et d'hésitations. Cette première période prend fin. Un tassement s'opère, qui ira en s'accentuant au fur et à mesure que se connaîtront davantage les organisations et le personnel. Celui-ci avait besoin de s'accoutumer à la nature de nos travaux et de nos besoins. C'est fait aujourd'hui ! Les camarades avaient, à leur tour, à prendre contact avec les nécessités d'une production rendue difficile par notre développement. C'est également fait ! Il nous reste à poursuivre notre route, chacun apportant dans l'œuvre commune une part d'effort et de bonne volonté.

Le personnel est certain de trouver de bons salaires pour de courtes journées, des rapports cordiaux entre les responsables et les exécuteurs. Les organisations doivent trouver, en retour, un travail ponctuel et soigné.

Cette partie de notre tâche étant en voie de réalisation définitive, nous avons à accroître nos services pour les compléter. Nous avons à édifier une immense salle de réunions et de fêtes.

Les camarades n'ignorent pas l'impérieuse nécessité que ressentent les organisations de posséder un lieu où, librement, elles peuvent se réunir. La Bourse ne s'obtient, pour certaines circonstances, que sur l'approbation préfectorale ; les salles pour fêtes coûtent des sommes énormes.

Ces difficultés disparaîtraient si sur notre terrain s'élevait bientôt l'abri dans lequel pourraient se donner, avec le confort désirable, réunions et fêtes.

Pour atteindre ce but indispensable, il faut de l'argent, beaucoup d'argent... Pour avoir cet argent, à qui devons-nous nous adresser, si ce n'est aux organisations qui, de près comme de loin, doivent suivre d'un œil sympathique notre tentative ? Nous avons donc lancé dans les organisations une grande souscription qui, d'après nos calculs, si elle reçoit l'accueil que nous escomptons, doit nous assurer les ressources nécessaires.

Des nouvelles qui nous parviennent, il ressort clairement que chacun nous a compris et veut nous aider. Mais, pour que ce concours soit efficace, il faut que la souscription soit couverte au plus tôt. Par une circulaire adressée aux organisations, nous fixons un délai. Nous prions instamment les organisations et les militants de ne pas dépasser ce délai. Il nous faut aller vite pour que, sous peu, se dresse chez nous une immense salle nous abritant. Là, les camarades seront chez eux.

Cette besogne faite, nous aurons mis sur pied un immeuble répondant à nos besoins.

V. GRIFFUELHES.

Le Syndicalisme se suffit à lui-même

RESOLUTION D'AUTONOMIE

Le présent numéro, presque entièrement consacré au compte rendu du Congrès, ne contient pas les dernières séances.

Après que la proposition du Textile a été repoussée par 724 mandats contre 34 et 37 bulletins blancs, une Résolution a été adoptée, définissant le Syndicalisme, affirmant qu'il est un parti autonome et de révolution, et se suffisant à soi-même.

Cette Résolution, que nous donnons ci-dessous a été adoptée par 824 mandats contre 3.

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C. G. T. disant :

« La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. »

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

Le Congrès déclare que cette double besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement esentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer en dehors du groupement corporatif à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ;

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

LE CONGRÈS D'AMIENS

Continuation de l'agitation pour les Huit Heures. ---- La C. G. T. restera autonome, sans contact avec les Partis politiques. Affirmation révolutionnaire du Syndicalisme

MERCREDI 10, MATIN

L'arbitraire du gouvernement radical

Le camarade Berthon, des Arsenaux de Toulon, préside, assisté des camarades Sauvage et Dhooghe.

Avant d'ouvrir les débats, le président signale au Congrès l'attitude du ministre de la marine qui a sanctionné une atteinte portée à la liberté syndicale par l'amiral Péphau, grand manitou de l'arsenal de Brest. Cet amiral a interdit aux camarades délégués par le Syndicat des Ouvriers du port de Brest d'assister au Congrès ; les camarades, sur avis du Syndicat, en ont appelé au ministre de la Guerre, qui a acquiescé au veto de l'amiral. Or, il est à noter que, seuls, les délégués de Brest ne peuvent assister au Congrès ; y assistent les camarades de Toulon. En outre, cette année, l'amiral Péphau a autorisé le citoyen Goude a se rendre au Congrès socialiste de Chalon. Il y a donc deux poids et deux mesures. Contraints et forcés, par l'impérieuse nécessité du gagne-pain, les délégués de Brest demandent que le Congrès excuse leur absence.

Cette mesure prouve l'hypocrisie du libéralisme de la République radicalo-clémenciste.

Les délégués des organisations d'ouvriers d'Etat, Allumettiers, Tabacs, Travailleurs de la guerre, Postes et Télégraphes, Inscrits Maritimes, Monnaies et Médailles, protestent contre cet arbitraire et le Congrès s'y associe en unanime protestation.

L'Action du Premier Mai

La discussion reprend sur le rapport du Comité Confédéral, en ce qui a trait à l'action du Premier Mai.

Le camarade Dret s'étonne des critiques acerbes portées à la tribune et en dit le mal fondé. Après une rectification, reconnue légitime, au procès-verbal de la Conférence des Fédération, du camarade Hardy, au nom de la Lithographie, Thil s'élève contre un manque d'effort suffisant de la part de certaines organisations.

Il rappelle l'unanimité du vote émis à Bourges, en ce qui concerne la Résolution pour la campagne des huit heures. La Lithographie s'en est inspirée et a marché pour la réalisation intégrale de cette Résolution. Les autres organisations n'ayant pas donné un élan semblable, la Lithographie a subi un douloureux échec. Il montre combien insuffisant a été l'effort accompli par les travailleurs confédérés. Pour la propagande d'ensemble, chacun d'eux a versé à la C. G. T. six centimes. Les lithographes ont versé trente et un centimes par tête. Chiffre insuffisant ! Mais si tous eussent donné dans les mêmes proportions, le Comité Confédéral eût disposé d'une soixantaine de mille francs. La Métallurgie a versé quinze centimes par tête et le Livre quarante-trois francs pour 10.000 membres. De plus, au moment du mouvement, a été considérable l'inaction des organisations qui, tels les Chemins de fer, ne pouvant participer au mouvement, auraient dû aider de leur appui pécuniaire les corporations en lutte. Ainsi, la Lithographie a été sur la brèche pendant quarante jours.

Le camarade Turpin, de la Voiture, après quelques observations à propos de la Maison des Fédérations, critique le bureau confédéral. Il proteste contre la campagne contre le gouvernement faite par la *Voix du Peuple*, au moment du Premier Mai et il demande qu'il soit interdit à certains d'entre eux de collaborer à l'*Humanité*.

Antourville appuie les observations concernant la *Voix du Peuple* ; au Premier Mai, elle a trop pris à partie Clemenceau et aurait mieux fait de publier des articles de critique syndicaliste. De plus, il se plaint de ce qu'un article, envoyé par Bousquet, alors à Clairvaux, n'a pas été inséré. Il ajoute que le mauvais fonctionnement de la Commission du journal laisse toutes les responsabilités à Pouget. Pour remédier à cela, il demande que le secrétaire de la Commission du journal soit, comme tous les autres secrétaires, nommé par le Comité Confédéral, et non par la Commission.

En outre, Antourville reproche à Griffuelhes de s'être lui-même, en janvier dernier, au moment des incidents du Maroc, délégué à Berlin. Il proteste contre la non consultation du Comité dans un cas aussi grave.

Plusieurs délégués observent que le Comité a été réuni expressément pour mandater Griffuelhes en cette circonstance, mais Antourville maintient son dire.

Le camarade Marie, des Presses Typographiques, reprenant les critiques de Thil, reproche à diverses organisations de n'avoir pas suivi la Résolution de Bourges.

Les camarades Arnoux et Latapie répondent aux critiques de Thil, en ce qui a trait à la Métallurgie. Arnoux indique que si l'effort de solidarité n'est pas toujours aussi considérable qu'il le faudrait, la cause en est à la modicité des salaires métallurgistes ; par conséquent, proportionnellement, l'effort de solidarité de ceux-ci vaut celui des lithographes.

Latapie appuie ces observations. Il signale que, dans certains centres de métallurgie, il y a des salaires de 1 fr. 25 par jour et, en Savoie, des gains de 80 fr. par mois. Il ajoute que la propagande de la Métallurgie s'est matérialisée par plus de 180 conférences et les 3.000 francs que a coûté cette propagande doivent s'ajouter à ses versements à la C. G. T. De plus, en 1905, la Métallurgie a eu 62 grèves, englobant plus de 5.000 grévistes, qu'il faut défalquer des 14.000 fédérés payant et dont Thil n'a pas tenu compte pour établir la proportion de la souscription de la Métallurgie.

Il conclut en disant que la plupart des grèves de métallurgistes ont eu un caractère révolutionnaire qui doit servir d'enseignement et il en résulte qu'il est inexact de prétendre que la solidarité et l'effort de la Métallurgie n'ont pas été à la hauteur de sa puissance.

Guérard s'étonne qu'on vienne critiquer les Fédérations, alors qu'il s'agit simplement d'examiner l'œuvre du Comité Confédéral et tâcher d'en tirer enseignement pour mieux faire dans l'avenir. Après avoir signalé combien il y a de bas salaires dans les Chemins de fer, il ajoute que chaque fois que la Confédération a fait un appel à la solidarité, il a été effectué un versement de 100 francs. Si les appels eussent été plus fréquents, l'eussent été aussi les versements. Il précise la Résolution de Bourges : conquérir les huit heures en quittant le travail les huit heures accomplies. L'a-t-on fait ? Non ! Donc, on n'a pas suivi la Résolution de Bourges. C'est pourquoi, sur ce point, il est d'un avis opposé à celui donné par les conclusions du rapport confédéral. On a atténué la Résolution de Bourges par l'action pour le Repos hebdomadaire et des revendications générales.

Ce résultat qui n'a pas répondu à l'attente, il l'attribue à ce qu'au Congrès de Bourges les délégués se sont prononcés, et non leurs organisations ; et, de plus, au mode de votation qui, en n'étant pas basé sur la Représentation proportionnelle, donne des conclusions inexactes. Il ajoute que les Congrès ne sont pas des conciles et qu'ils doivent se borner à donner une orientation.

« Il faut conclure de tout cela, dit-il, que le prolétariat ne doit s'engager qu'à bon escient dans une action quelconque. Quand on comprendra que les délégués, ici, ne doivent être que l'expression de l'opinion de leurs camarades de travail, nos Congrès auront alors l'importance qui permettra de donner à leurs décisions l'autorité nécessaire pour qu'elles puissent aboutir.

« Et il faudra aussi qu'en venant dans les Congrès, on sache sur quoi on est appelé à discuter. Dans quelles mesures les organisations seront engagées, c'est pourquoi il est nécessaire de libeller les ordres du jour d'une façon précise et méthodique. Je n'insiste pas sur la représentation proportionnelle, mais je souligne qu'on ne pourra imposer aux organisations l'exécution des décisions, tant que les délégués n'engageront pas la responsabilité de leurs mandants d'une façon plus effective.

« J'ai aussi une déclaration à faire au sujet de la *Voix du Peuple*, organe des organisations confédérées. J'estime qu'il est inadmissible que cet organe admette des articles critiquant, comme il l'a fait pour les chemins de fer, une organisation confédérée. C'est pourquoi je dépose la motion suivante :

« Aucun article visant une organisation « ne sera inséré que s'il est revêtu du ca- « chet de cette organisation. »

Jusserand, de la Fédération du Livre, reconnaît la nécessité d'examiner l'effort accompli, depuis le Congrès de Bourges et, en ce qui le concerne, le Livre a la conviction de s'être inspiré de la Résolution de ce Congrès. En obtenant la journée de neuf heures, le Livre a conscience de s'être conformé aux indications données par ce Congrès qui ne peuvent pas être intangibles. Il reproche à la Lithographie et aux Presses Typographiques d'avoir voulu entraîner le Livre à revendiquer strictement les huit heures, parce que ces deux corporations n'avaient rien à risquer. Il ajoute qu'à leur égard, le Livre a fait acte de solidarité.

Ader, au nom des Travailleurs Agricoles du Midi, souligne l'action accomplie par les paysans et les résultats acquis : ce n'est pas seulement la journée de huit heures, mais la journée de six heures qui a été revendiquée et arrachée en bien des villages.

Robert proteste contre les dires d'Antourville au sujet de la délégation de Griffuelhes à Berlin ; elle a été décidée par le Comité, réuni par convocation télégraphique. Quant à l'article de Bousquet, dûment refusé par la Commission, il critiquait l'action de la Commission des Huit Heures et du bureau confédéral, pour avoir, par des candidatures fictives, exonéré des affiches du timbre.

Bousquet reproche amicalement à Pouget une certaine dictature et une certaine mollesse dans la *Voix du Peuple*, au point de vue du mouvement général. Il ne reprend pas les critiques d'Antourville et ne reproche pas aux camarades de s'être défendus dans la question du ocmplot, ils ont bien fait. Il s'associe à la proposition d'Antourville, relative à la nomination du secrétaire du journal, et à celle de Guérard, relative aux articles à insérer des organisations et non des individus.

Niel pose une question au sujet de la suspension de la Fédération Culinaire. Il s'étonne qu'on ait pris telle attitude, alors qu'il n'y avait contre elle que la publication d'articles, dans le journal de la Fédération, extraits d'un journal patronal.

Antourville observe que cette Fédération a été suspendue parce que contenant des Syndicats mixtes de patrons et ouvriers qu'elle s'est refusée à exclure.

Clévy, au nom de la Fédération du Textile, proteste contre l'insertion, dans le dernier numéro de la *Voix du Peuple*, d'un appel à la désunion en faveur de la création d'une Fédération de métier dans le Textile.

Griffuelhes répond d'abord aux critiques d'actes confédéraux. Il s'étonne qu'Antourville, délégué au Comté Confédéral, vienne ici lui reprocher d'être allé à Berlin sans mandat. S'il n'assistait pas à la réunion, il pouvait au moins, et très facilement, se renseigner. Cette réunion fut convoquée par télégramme. Il en appelle aux délégués, nombreux au Congrès, qui y assistaient. Après que fut décidée la délégation à Berlin, on discuta et approuva le texte de l'affiche « Guerre à la guerre ». S'il fut gardé le silence sur ces décisions, c'est que, vu la gravité des événements, on ne voulait pas permettre à la presse, qui poussait à la guerre, par une interprétation abusive des résultats de cette délégation, d'affirmer qu'il n'y avait pas unité de vues sur la question, entre les travailleurs d'Allemagne et ceux de France.

En ce qui concerne les critiques formulées par les délégués de l'Alimentation, reprochant la non insertion de l'article de Bousquet, désapprouvant et traitant d'acte politique le fait d'avoir posé des candidatures des Huit heures, Griffuelhes rappelle qu'aux élections municipales de 1904, il fut, dans des circonstances identiques, candidat dans les 80 quartiers de Paris. Il s'agissait alors de la suppression des bureaux de placement. Et il s'étonne que l'acte qui, en 1904, parce qu'il intéressait l'Alimentation, fut trouvé bien par les mêmes camarades qui protestent aujourd'hui, soit tenu pour grief contre le Comité.

Au sujet de la Fédération Culinaire, il renvoie au Rapport qui indique les raisons de sa suspension, — raisons qui sont autres que celles indiquées par Niel.

« J'arrive, dit-il, maintenant au fait personnel soulevé par Turpin ; la fin des déclarations de ce camarade est particuliè-

rement agressive. Pour ma dignité, j'ai le droit d'y répondre. Turpin a insinué que ma collaboration à l'*Humanité* m'a empêché de faire mon travail. J'estime avoir le droit de faire ce que bon me semble en dehors de mes fonctions confédérales. J'ai la liberté d'agir tout comme les autres et d'exprimer et d'écrire ma pensée, si elle n'est pas contraire à ma mission d'organisation prolétarienne. Je réclame la liberté pour moi, je ne la nie à personne, et si le Congrès voulait m'enlever le droit d'écrire où bon me semble, je lui déclarerais que j'ai vécu avant d'être secrétaire de la Confédération, et que je vivrais encore. »

Après ces observations d'ordre personnel, Griffuelhes examine les résultats du mouvement du Premier Mai. Il s'étonne qu'on puisse émettre l'avis qu'il y a eu échec. Le mouvement a donné des résultats ; si, au point de vue matériel, ils n'ont pas été aussi considérables qu'on pouvait le désirer, au point de vue moral, ils sont d'une grande importance.

« J'ai toujours dit qu'une décision, quelle qu'elle fut, ne pouvait pas avoir de caractère impérieusement obligatoire. Quand nous prenons une résolution, de quel ordre que ce soit, nous la prenons au point de vue théorique et elle a un caractère d'absolu. Vient ensuite la réalisation qui est subordonnée aux contingences. Ce caractère de la Résolution de Bourges, Pouget et moi nous l'avons constamment indiqué, tant dans la *Voix du Peuple* qu'ailleurs. En janvier 1905, dans le *Mouvement Socialiste*, Pouget écrivait une étude sur les Huit heures — qu'on ne peut prétendre écrite pour les circonstances actuelles — et où il indiquait nettement le caractère de la Résolution de Bourges.

« Il était impossible de s'en tenir étroitement à la lettre de cette Résolution ; il fallait se pénétrer de son esprit. Les Syndicats avaient à tenir compte de leur milieu, des éléments qui les agitent et des circonstances de leur action.

« En tenant compte de ces observations, je dis que le rapport est bien l'expression fidèle des résultats de ce mouvement. Je dis qu'il y a eu des résultats, dont l'importance est de premier ordre. Pendant dix-huit mois, la classe ouvrière a été aiguillée sur une propagande. Elle a été familiarisée avec l'dée de la réalisation de la journée de huit heures et il en est résulté un mouvement d'ensemble d'une ampleur qui ne s'était encore jamais vue.

« Aujourd'hui, dans tous les milieux, l'idée de la réduction des heures de travail a pénétré, les esprits les plus réfractaires se sont ouverts. Et il ne faut pas l'oublier : l'atmosphère morale doit précéder les réalisations, — or, cette atmosphère, la campagne des huit heures l'a créée. Il n'y a plus qu'à continuer l'œuvre commencée. »

Après l'adoption d'une motion de sympathie en faveur des Tonneliers de la Gironde en grève, la séance est levée.

MERCREDI 10, APRÈS-MIDI

La question de la « Voix du Peuple »

Préside le camarade Broutchoux, assisté de Dret et de Cheytion.

Après diverses rectifications au procès-verbal, le camarade Pouget s'explique sur les critiques contre la *Voix du Peuple.*

Les critiques de Bousquet lui rappellent la fable du Meunier, son fils et l'âne : tantôt, la *Voix du Peuple* est trouvée trop révolutionnaire, tantôt pas assez. Il ajoute qu'il faut tenir compte du format restreint du journal qui ne se trouve plus en rapport avec le développement de la Confédération. Quant aux critiques formulées contre la non insertion des faits de grève, la raison en est que les camarades qui vivent ces événements ne pensent que trop tard — et quelquefois pas du tout — à en aviser la *Voix du Peuple.* Par exemple, l'Union des Syndicats de la Seine, au nom de laquelle on a récriminé, n'envoie jamais ses communications à la *Voix du Peuple ;* force est de les couper dans les quotidiens.

Pouget déclare que si elle est adoptée, la proposition Guérard facilitera la besogne du Secrétariat ; il définit l'esprit de cette proposition : un article, revêtu du timbre d'un Syndicat ne pourrait pas être inséré, s'il y avait des allusions visant sa Fédération. C'est, en effet, d'un fait semblable que se plaint Guérard : des articles venaient à la *Voix du Peuple*, revêtus du cachet d'un groupe du Syndicat National et les critiques contenues dans ces articles n'ayant rien que de correct, ils étaient insérés. D'ailleurs, au Comité Confédéral, le délégué du Syndicat des Chemins de fer a déclaré ne pas trouver que ces articles dépassassent la mesure de libre discussion.

Il y a une proposition d'ouvrir une Revue de la Presse Syndicale. Pouget en reconnaît l'utilité ; il a même essayé, à diverses reprises, de créer cette rubrique ; mais, toujours, au dernier moment, l'abondance de copie l'a obligé à passer outre.

Au sujet de l'article visé par la Fédération du Textile, il ajoute que cet appel du Syndicat Textile de Reims n'a pas le caractère qui lui est attribué et il demande qu'il n'en soit question qu'après la discussion sur les relations politico-syndicales, attendu que cet article est la conséquence de la Résolution du Congrès de Tourcoing.

Le Rapport de la Section des Bourses du Travail

Guernier formule quelques critiques. On signale 135 Bourses ; il y en a deux qui ne comptent pas. Vaucluse-Avignon. Et il est à craindre que la Confédération ne soit amoindrie d'ici quelques années, si on ne prend pas des mesures. Des difficultés se sont élevées entre Bourses. Qu'a-t-on fait pour aplanir ces difficultés ? Les Bourses les ont aplanies elles-mêmes.

L'office a disparu. Il proteste contre le mot « inqualifiable » qui a été employé à propos de ses articles. C'est sur les documents de l'Office qu'il a pris ses renseignements ; il se plaint que la Section des Bourses se soit laissée devancer par l'Union des Syndicats de la Seine. Il parle du mode de placement qui devait être l'objet d'une enquête auprès des Bourses. Il voudrait la suppression de la Fédération des Bourses.

Guérard formule une observation à propos d'un passage du rapport disant « que les condamnations des militants n'empêcheront pas la propagande antimilitariste et antipatriotique ». Guérard ne critique personne. Les camarades ont agi en leur nom personnel et non au nom de la Confédération, en signant l'affiche antimilitariste. Il demande que le Congrès ne se prononce pas sur cette partie du rapport.

Delessalle s'étonne de cette réserve ; les Congrès antérieurs se sont nettement prononcés en faveur de la propagande antimilitariste et le *Manuel du Soldat* a été édité en conformité d'une décision du Congrès.

C'est aussi l'avis d'Antourville, de Morel et de Laval.

Yvetot note que les Bourses ont participé au mouvement des Huit Heures ; leur part a été grande dans toute l'agitation syndicale. Il ajoute que les attaques sont moins formulées contre le comité des Bourses que contre la tactique révolutionnaire de son bureau.

Il explique pourquoi, dans le Rapport, il semble qu'il y ait deux organisations dans le Vaucluse : la Bourse d'Avignon, dont le secrétaire était alors un typographe palmé, donna sa démission de la Section des Bourses. Aucun motif ne fut donné. Mais la Fédération du Vaucluse, peu de temps après, demanda son adhésion. C'est pourquoi figurent Avignon et la Fédération de Vaucluse sur l'énumération des Bourses ou Unions locales adhérentes à la Section des Bourses.

Yvetot arrive aux griefs à propos de l'office :

« L'échec des réformistes, à Bourges, ne les désarma pas. En vue de l'élection des membres du bureau confédéral, on manœuvra surtout à mon égard. Comme par enchantement, des Bourses ou Unions locales de 3 et 4 Syndicats se constituèrent et, subitement, envoyèrent des mandats de délégués à mes confrères du Livre qui vinrent, avec un ensemble merveilleux, voter contre moi. Malgré tout, je fus élu, et ces délégués ne reparurent presque plus au Comité. Après l'échec de Bourges, après l'échec des élections du Bureau et de la Commission, ils se découragèrent sans doute. Guernier, lui, ne se découragea pas. Au moment où la Chambre discutait le budget, la Bourse de Reims lança une circulaire et adressa des articles de journaux à certaines Bourses. Circulaires et journaux ne parvinrent à la C. G. T. qu'indirectement, car nous y étions calomniés et un sénateur, un député et Biétry, lui-même, trouvèrent des arguments contre la C. G. T. et ses militants.

« Guernier a reproché le peu de travail de l'Office ; son manque de renseignements. Mais, si les Bourses avaient répondu, les renseignements eussent abondé. C'est donc contre les Bourses que se retourne la critique. »

Quant au referendum sur l'emploi de la subvention, Yvetot ajoute qu'il était au moins nécessaire d'attendre que cette subvention fut touchée, — ce qui n'a pas eu lieu. Il donne lecture de la circulaire remettant au point les affirmations du camarade Guernier.

En tout cela, conclut Yvetot, si Guernier souhaite la disparition de la Section des Bourses, c'est qu'il est ennuyé de la propagande révolutionnaire et antimilitariste faite. En réponse à Guérard il ajoute que le passage qu'il a relevé ne vise pas l'affiche antimilitariste, qui fut, en effet, un acte ne relevant pas du Comité, mais les poursuites et les condamnations pour antimilitarisme à Troyes, Nantes, Rouen. Il conclut en affirmant l'absolue nécessité d'une intense propagande antimilitariste.

Lévy proteste contre les termes de la circulaire envoyée par Guernier laissant entendre qu'avec Yvetot « il empoche la subvention », et il ajoute qu'il n'a jamais eu connaissance de cette circulaire. Il rappelle comment fut constitué l'office et ajoute que depuis deux ans, la subvention, quoique votée, n'a pas été touchée, attendu qu'on l'a jointe aux fonds des Caisses de chômage. Il conclut que pour que la Confédération grandisse en puissance et en influence, il faut qu'elle trouve des ressources suffisantes, afin d'être absolument autonome.

Rapport de la Commission de Contrôle

Le Président annonce que la Commission chargée de la vérification de la gestion financière a terminé ses travaux, et il donne la parole au camarade Klemzinski, qui donne lecture du Rapport suivant :

Le dernier Congrès national, en votant les dispositions présentées par sa Commission de contrôle tendant à simplifier, en le complétant, le système de comptabilité confédérale, a facilité les travaux de la Commission de ce Congrès.

Nous croyons utile de rappeler les améliorations réclamées alors par les contrôleurs dans les conclusions de leur rapport et votées unanimement :

1° Nécessité d'un comptable-trésorier assurant un travail méthodique, régulier ;

2° Système de comptabilité permettant un établissement rapide et précis de la situation financière ;

3° Commission de contrôle constituée en dehors des membres du Comité confédéral, à raison de un délégué par Fédération siégeant à Paris.

Nous avons plaisir à constater que ces résolutions ont été strictement mises en application par le Comité confédéral.

1° LE TRÉSORIER PERMANENT

Depuis le 1er janvier 1905, le camarade Lévy, précédemment trésorier de la Section des Bourses et de différents services auxiliaires et dont les qualités comptables ne peuvent être discutées, centralise la comptabilité générale des divers services confédéraux.

2° SYSTÈME DE COMPTABILITÉ

La Confédération comprend un assez grand nombre de rouages déterminant une complication de comptes qu'il fallait atténuer par une simplification des opérations et une méthode de comptabilité tout à fait spéciales.

C'est à cette simplification n'excluant rien des détails contrôlables que le Trésorier s'est employé avec la Commission permanente de contrôle siégeant à Paris et voici l'explication de son mécanisme :

Quatre services permanents exigent des comptabilités particulières. Ce sont :

1° La Section des Fédérations ;

2° La Section des Bourses ;

3° Journal La Voix du Peuple ;

4° Les grèves.

La cinquième, celle de la grève générale, est disparue avec une encaisse versée à la section des Fédérations.

Il faut ajouter à ces groupes réguliers, les opérations temporaires nécessitées par les circonstances. La campagne des huit heures, pour ce dernier exercice, a un service spécial avec une comptabilité particulière.

Des livres spéciaux, adaptés aux détails des opérations se rapportant à leurs services, permettent aux contrôleurs de voir à la fois, l'ensemble et les détails des comptes, et cela à n'importe quel moment.

Les travaux de contrôle, comme les statistiques, peuvent se faire rapidement et aucune confusion ne peut se produire.

3° COMMISSION DE CONTROLE

D'après les décisions de Bourges, 37 Fédérations ayant leur siège à Paris, devaient envoyer leur délégué à cette Commission. Le rapport de cette Commission vous donne les noms et présences des délégués. Cette Commission a donc fonctionné régulièrement, ainsi que les visas mensuels le constatent.

EXAMEN DES COMPTES

La Commission de contrôle a estimé que la décision de Bourges la dispensait d'entrer dans les difficultés d'une vérification de détail, cette dernière étant faite par la Commission permanente siégeant à Paris.

Le secrétaire de cette Commission a d'ailleurs facilité notre tâche en nous fournissant les explications nécessaires.

Nous nous sommes donc bornés à un collationnement des chiffres, à leur rapprochement avec ceux contenus dans les rapports qui sont entre vos mains.

Nous avons répété les opérations et fait les totalisations dans un sens inverse à la méthode employée par le comptable et avons retrouvé les mêmes chiffres dans les bilans.

Seules, des différences insignifiantes existent dans l'affectation des sommes indiquées aux divers chapitres en même temps que des erreurs typographiques se sont produites.

Voici les chiffres des encaisses au 31 mai 1906, relevés par la Commission permanente de contrôle, d'accord avec le Trésorier et après l'exactitude reconnue par nos pointages justificatifs :

Section des Fédérations ...	2.619 95
Section des Bourses	2.434 90
Caisse des grèves	1.035 85
Journal	728 05
Huit heures	698 55
Total	7.517 30

TENUE DES LIVRES, ETC.

Les livres sont d'une tenue irréprochable, non seulement dans le soin qui ne serait pas une garantie suffisante, mais dans l'enchaînement et la justesse des opérations.

Des dispositifs de comptabilité ont été employés pour que la comptabilité ne soit pas inaccessible aux moins initiés et les plus méticuleux ne pourraient y trouver de critique sérieuse.

Nous avons examiné les factures classées méthodiquement et par mois dans des chemises spéciales. Les pièces comptables portent un numéro d'ordre se retrouvant sur les livres et facilitant les recherches.

Les notes indiquant les frais de délégation, contiennent le détail de ces frais, suivant le vœu formé à Bourges, c'est-à-dire les frais de voyage, de séjour et ceux des journées de travail payées.

CONCLUSIONS

La comptabilité est tenue d'une façon très satisfaisante et capable de satisfaire les plus méticuleux. Les organisations peuvent être assurées que les comptes représentant le produit des efforts matériels de leurs membres, sont scrupuleusement établis.

La Commission n'a à faire que des observations d'une importance secondaire. Il serait désirable que les Fédérations ayant leur siège à Paris mettent plus d'empressement à assurer le fonctionnement normal de la Commission de contrôle, en veillant à leur représentation dans son sein. Le Comité confédéral est décidé à informer, à l'avenir, les Fédérations dont les délégués négligeraient leurs attributions.

Les organisations qui ont des rapports financiers avec la Confédération, feraient bien de ne pas perdre de vue qu'un reçu sur papier blanc, ou détaché d'un livret à souche numéroté à l'impresison, ne constitue pas un élément de comptabilité sérieuse. La Commission les invite à posséder des carnets à souche et à opérer sur ce point comme la Confédération le fait elle-même. Sous le bénéfice de ces légères remarques, nous vous demandons d'approuver entièrement le rapport financier qui vous est soumis par le Comité confédéral.

Le vote sur les Rapports

Diverses propositions demandant la division pour le vote sur les Rapports sont faites, par Antourville, d'abord, et par Falandry, Sergent, Limousin.

En conformité, il sera procédé au vote séparé et par mandats. Il est fait exception pour le Rapport financier qui est adopté d'acclamation et à l'unanimité.

Pendant le scrutin, le camarade Robert dépose une motion pour l'adoption de la langue *esperanto* dans les relations internationales.

Les conclusions suivantes sont adoptées à l'unanimité :

Le Congrès :

Considérant que l'émancipation intégrale des travailleurs ne peut s'opérer qu'internationalement mais que les différences de langage sont une entrave matérielle et presque insurmontable à l'entente des prolétaires de tous les pays ;

Constatant l'extrême facilité d'apprentissage de la langue Esperanto *et les éminents services qu'elle est appelée à rendre à la classe ouvrière organisée nationalement et internationalement ;*

Par ces motifs,

Le XVe Congrès confédéral invite les secrétaires de Fédérations Nationales, de Bourses du Travail, de syndicats ouvriers et les militants desdites organisations, à faire la plus active propagande pour l'étude, la pratique et l'extension de la langue internationale Esperanto *et à créer à cet effet, partout où ce sera posible, des cours du soir pour tous les travailleurs.*

Le scrutin sur les Rapports donne les résultats suivants :

Rapport des Fédérations

Votants : 927.

Pour	781
Contre	115
Blancs	21
Bulletins contestés	10
	927

Rapport de la « Voix du Peuple »

Votants : 974.

Pour	638
Contre	292
Blancs	34
Bulletins contestés	10
	974

Rapport de la Section des Bourses

Votants : 934.

Pour	675
Contre	214
Blancs	48
	937

JEUDI 11, MATIN

La continuation de l'agitation pour les huit heures

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Reisz, assisté du camarade Robert et de la citoyenne Bertrand.

La discussion s'engage sur la continuation de la propagande pour les huit heures.

Bousquet observe que l'Alimentation, qui n'était pas touchée matériellement par la question des huit heures, a marché pour le Repos hebdomadaire, corollaire des huit heures, et a obtenu des résultats. Aujourd'hui, l'Alimentation est prête à donner le même effort que les autres corporations pour la grève générale émancipatrice.

Robert est pour la continuation du mouvement ; de même, Tabard, qui voudrait que les grandes organisations appuient l'effort des moins organisées.

Clément, des Serruriers, préconise le fractionnement de l'action revendicatrice, de manière que les organisations en lutte soient soutenues matériellement par celles n'ayant pas cessé le travail.

Legouhy, de Lyon, est d'un avis contraire ; il ne pense pas que des mouvements partiels soient efficaces. Il leur préfère, de beaucoup, les mouvements d'ensemble à caractère de grève générale.

Autourville observe que si la Confédération avait mieux coordonné ses efforts, elle aurait pu arriver, par la grève générale, à un meilleur résultat. Il insiste sur la nécessité d'accentuer les relations entre les Fédérations et les Bourses du Travail, celles-ci devant être des centres d'action antimilitariste et antipatriotique.

Delaine, des Papetiers, se prononce pour que, désormais, les organisations conservent leur complète liberté d'action.

Maucolin, du Bâtiment, considère qu'il y a eu grande faute à indiquer, par avance, une date d'action ; les patrons en ont profité pour se préparer à la résistance. Il voudrait qu'on fasse la propagande nécessaire pour un mouvement, puis que, très rapidement, presque en vingt quatre heures, il y ait réalisation.

Henriot, des Allumettiers, indique que la réduction des heures de travail, sur laquelle nous sommes tous d'accord, doit dès maintenant être facilitée par l'opposition absolue aux heures supplémentaires. Il déplore que certains Syndicats, après avoir obtenu la journée de neuf heures, aient accepté de revenir à celle de dix heures.

Lefèvre déclare que les Chauffeurs-Mécaniciens n'ont pu participer effectivement au mouvement par suite de leur éparpillement ; l'appui des autres corporations leur est nécessaire pour qu'ils puissent agir.

Gauthier, de Saint-Nazaire, regrette qu'on ne se préoccupe pas davantage de la question financière. Pour intensifier la propagande, il faut le nerf de la guerre — l'argent !

Pauny déclare que si, au Havre, les organisations syndicales sont sorties d'une regrettable torpeur et sont aujourd'hui actives et vivaces, elles le doivent à la propagande confédérale des huit heures. Il se prononce donc pour qu'on continue très activement la campagne.

Malardé, croyant que dans l'observation de Henriot, il y a une critique pour les travailleurs des Manufactures de Tabacs, explique comment, pour faire face aux besoins de la consommation, et vu l'insuffisance du matériel, ils ont été obligés, momentanément, de faire dix heures.

Henriot réplique qu'il n'a voulu que signaler une tendance d'ordre général.

Le président donne lecture d'une série de propositions ayant trait à la continuation de l'agitation pour les huit heures.

Pouget demande que soit nommée une Commission pour coordonner ces propositions. Il expose ensuite que pour qu'un mouvement tel que celui qui a découlé de la Résolution de Bourges, et tel que celui qu'on veut entreprendre, ait toute sa puissance de répercussion, il est utile de fixer une date et de ne pas la tenir secrète. Les travailleurs ne peuvent que perdre au secret, car leurs adversaires seront toujours prévenus et on risque de laisser en dehors de l'action revendicatrice les non-organisés, les ouvriers encore inconscients. De plus, toute action parcellaire risquerait de donner un caractère corporatif au mouvement, alors qu'il doit avoir une portée générale et sociale.

Coupat s'élève contre l'idée du choix d'une date fixe. Il pense que c'est aux organisations elles-mêmes à en décider ; elles connaissent les conditions de leur corporation et savent mieuxla besogne pratique à accomplir. Il voudrait qu'on envisage la possibilité d'intensifier la propagande syndicale, pour rendre les ouvriers conscients, capables de poser des revendications et de les faire aboutir. Vous faites onze heures, faites en dix et demie, puis dix, neuf, etc., vous arriverez ainsi aux huit heures. Mais, dès maintenant, pas de décision platonique.

Sergent, du Livre de Paris, après avoir rappelé les résultats acquis au Premier Mai, ajoute que, toujours, il y a un métier initial, duquel dépendent les autres Ainsi, dans l'imprimerie, les typos, sortis de l'atelier, il était inutile d'en faire sortir les imprimeurs, les papetiers qui, en restant, devenaient une gêne pour le patron. Il veut bien qu'on fixe une année, mais que la date soit laissée à l'initiative des corporations.

La proposition suivante, présentée par le camarade Meunier, d'Issoudun, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Le Congrès décide de laisser au Comité confédéral le soin de fixer la date du mouvement pour la journée de huit heures, après consultation des organisation intéressées.

Il est ensuite procédé à la nomination de la Commission pour examiner la question de la propagande des huit heures. Sont désignés les camarades : Delessalle, Sauvage, Bornet, Dooghe, Devillar, Robert, Turpin, Malardé, Janvion, Charpentier, Parvy, Merzet, Braud, Tillet, Lefèvre, Sergent, Raymond, Thil, Luquet, Montclar.

Le travail aux pièces

Le Congrès aborde ensuite la question du travail aux pièces. Coupat prend la parole sur la question qu'il déclare particulièrement complexe.

« Je sais, dit-il, que dans la Métallurgie il y a une tendance à supprimer le travail aux pièces et à le remplacer par le travail à la journée. Je sais cependant nombre de cas où le travail à la journée cause de grands inconvénients ; il entraîne rivalités et jalousies entre ouvriers et, généralement, les ouvriers sont seuls victimes de ces rivalités, qui aboutissent à la substitution du travail aux pièces au travail à la journée.

« J'ai vu maintes fois les ouvriers conscients et syndiqués réclamer, dans les ateliers, le travail aux pièces. Je me demande si une simple résolution qu'on votera ici, devrait avoir ce double point de vue d'envisager les moyens de réduire, dans la mesure du possible, le travail aux pièces et, aussi, de réduire les inconvénients du travail à la journée.

« Nous connaissons les inconvénients du travail aux pièces, surproduction, sweating-system, favoritisme. Il y a un moyen de parer à ces inconvénients, c'est l'association des ouvriers dans la production, la commandite, qui égalise les salaires et permet, dans certains cas, de substituer au chef d'équipe un camarade désigné par les ouvriers eux-mêmes. La commandite a aussi cet avantage de développer chez les ouvriers, l'esprit d'association. De tout ceci résulte l'impossibilité de supprimer le travail aux pièces dans nombre d'ateliers, cherchons à en supprimer les inconvénients.

Le camarade Reisz fait connaître que quinze camarades ont déjà demandé la parole sur la question. Il propose de les réunir en Commission et de soumettre au Congrès un travail sur lequel il statuera. Le camarade Rousseau demande que la question du travail à domicile soit jointe à celle du travail aux pièces et à celle des huit heures. C'est adopté, et Rousseau fera partie de la Commission.

Les lois ouvrières

Le camarade Merrheim ne pense pas que la question des lois ouvrières puisse se traiter en Commission ; ayant, d'accord avec Galantus et Latapie, consulté un jurisconsulte sur la question particulière du projet de loi sur le contrat collectif, il en donne connaissance au Congrès.

Il s'agit d'abord de définir ce qu'est le « contrat collectif ». Le projet du gouvernement le définit comme étant un contrat stipulé par un Comité et traitant au nom d'un certain nombre d'ouvriers, employés par le patron, mais ausi, au nom des ouvriers à venir.

A bien voir, ne devrait être qualifié « contrat collectif » que celui qui serait passé entre un groupe d'ouvriers et un patron ou un groupe d'employés. De cette définition, il résulterait que ce que les parlementaires qualifient « contrat du travail » est uniquement une convention, un règlement des conditions du travail.

Une des premières questions est de savoir si la jurisprudence reconnaîtrait aux Syndicats le droit de poursuivre le patron manquant à sa parole, ou bien ce droit ne serait-il existant que pour les patrons ?

Au point de vue judiciaire, pour que le Syndicat put être le porte-parole du Syndicat, il faudrait qu'il fasse la preuve que tous les ouvriers sont syndiqués. Ce serait, de la part de la magistrature, reconnaître le caractère révolutionnaire du syndicalisme, — la représentation des ouvriers par le Syndicat, quel que soit le nombre de ses adhérents. La jurisprudence ne connait pas le Syndicat, mais seulement le syndiqué qui ne doit pas faire valoir ses revendications par le canal de son Syndicat, mais doit les présenter lui-même, directement... avec l'assistance d'un avoué !

De ces observations, il résulte qu'est grandement illusoire le projet du gouvernement ; il prétend nous donner le contrat collectif et la jurisprudence s'y oppose.

Merrheim passe ensuite en revue, article par article, tous les points posés dans le projet de loi sur le contrat collectif, et il n'a pas de peine à démontrer que tout y est favorable aux exploiteurs et défavorable aux ouvriers. Sa plus nette conséquence serait la désorganisation syndicale.

En conclusion, Merrheim ajoute : « Ce projet, s'il avait force de loi, aboutirait à l'étranglement du syndicalisme. A côté des restrictions qu'il contient, excluant les travailleurs de l'Etat du droit syndical, pouvons-nous à la C. G. T. ,où nous luttons pour qu'il sorte de nos conflits un « Droit nouveau » s'opposant au « Droit romain », qui nous étouffe, accepter un pareil projet qui contient en lui-même l'arbitrage obligatoire, qui n'est que la suppression du droit de grève.

« Autres dangers : il donne force de lois aux règlements d'ateliers, peut rétablir les Commissions mixtes. Je ne crois pas que ce soit là notre désir et je rappellerai aux camarades du Nord les Commissions mixtes d'Armentières ; nous en avons trop souffert pour les vouloir rétablir. Nos camarades typographes en ont fait également la triste expérience cette année. C'est

pourquoi nous devons protester contre ce projet et lui opposer notre affirmation révolutionnaire de vouloir nous placer strictement sur le terrain économique, pour créer le fait nouveau.

« Des lois ! on nous en fera autant que nous pourrons vouloir ; seulement, comme elles sont toutes basées sur le « Droit romain » elles seront sans effet ; elles n'existeront pas parce que nous tournerons dans le cercle vicieux qu'est le Code. L'œuvre du législateur du Parlement sera toujours interprétée par la magistrature qui, par ses arrêts, nous barre la route.

« Exemple typique : la loi sur la suppression des bureaux de placement, n'a-t-elle pas été annulée par une décision de la Cour de cassation ?

« C'est pourquoi, au nom de la Métallurgie, je vous demande de voter l'ordre du jour suivant :

Considérant que les lois ouvrières, telles que celles sur l'arbitrage obligatoire, participation aux bénéfices, contrat collectif du travail, représentation dans les conseils de sociétés industrielles ont toutes pour objet d'entraver le développement du syndicalisme et d'étrangler le droit de grève, notamment de diviser la classe ouvrière en ne reconnaissant pas aux travailleurs de l'Etat les mêmes libertés qu'à ceux de l'industrie privée ;

Considérant que l'Etat patron est tenu au même titre, si ce n'est même davantage en vertu même des principes de liberté dont il se réclame, de laisser aux travailleurs de l'Etat la même liberté qu'aux travailleurs de l'industrie privée ;

Le Congrès proteste énergiquement contre tous projets qui tels exclusivement et repousse tous ceux qui auraient pour objet de diminuer les libertés ouvrières ;

Considérant que le droit nouveau auquel nous aspirons, et vers lequel tendent tous les efforts des Syndicats, Bourses du Travail, Fédérations et Confédération Générale du Travail, ne peut sortir que des luttes ouvrières sur le terrain économique ;

Le Congrès invite la Confédération à se préparer à faire une agitation énergique, au moment où elle deviendrait nécessaire, contre tout projet tendant à l'étranglement de l'action syndicale.

Cet ordre du jour est adopté.

Nomination des Commissions

Afin d'activer la besogne, il est décidé de procéder à la constitution des Commissions, qui se partageront les questions, subdivisées comme suit :

Première Commission :
Continuation de la propagande des huit heures.
Travail aux pièces.
Réduction des heures de travail.
Minimum de salaire.
Repos hebdomadaire.
Organisation de la propagande.

Deuxième Commission
Modification aux statuts.
Fédération de Métiers et d'Industrie.
Création de Fédérations départementales et régionales.
Rapports des coopératives et Syndicats.
Des timbres et acquits confédéraux.

Troisième Commission :
De l'admission des Syndicats agricoles dans les Bourses du Travail.

Quatrième Commission :
De la suppression des poisons professionnels.

Cinquième Commission :
Questions diverses.

Sont seulement réservées, pour la discussion au sein du Congrès, les relations entre la C. G. T. et les Partis politiques, ainsi que la question de l'Antimilitarisme et de l'attitude des travailleurs en cas de guerre.

Il est décidé que chacune des Commissions pourra se subdiviser en autant de sous-Commissions que besoin, et, d'autre part, que chacune d'elles, au lieu d'être formée d'un nombre fixe de membres, sera constituée par les délégués qui voudront participer à ses travaux.

Chaque délégué se fait donc inscrire à une ou plusieurs Commissions, à son gré.

JEUDI 11, APRÈS-MIDI

On discute la question des Rapports à établir ou non entre l'organisation syndicale et les Partis politiques.

La séance est ouverte sous la présidence du même bureau que le matin. Après un motion de sympathie en faveur des grévistes de Toulouse, l'ordre du jour est abordé.

La question préalable

Plusieurs motions sont déposées pour que la question soit liquidée par une motion préalable. Le camarade Delaine, au nom des organisations suivantes : Papeteries d'Essonnes, de Ballancourt ; Relieurs-papetiers de Dijon ; Travailleurs du papier de Clichy ; Relieur-doreur, Paris, Limoges, il dépose l'ordre du jour suivant :

Etant donné que l'unité la plus parfaite ne règne par encore dans le syndicalisme français et qu'il serait désastreux pour les syndicats ouvriers de faire naître de nouveaux conflits au sein de ces organismes, en créant des rapports immédiats avec les partis politiques, quelle que soit leur nuance.

Considérant, d'autre part, que les militants syndicalistes sont en même temps et pour la plupart, des adhérents des partis politiques, socialistes ou autres, que, par là même il leur est facile de manifester sur ce terain leurs principes d'émancipation sociale ;

Considérant, enfin, que la neutralité la plus absolue, qui est la force et la puissance d'action même de chacune de ces organisations, ne saurait être violée sans porter la désagrégation dans ces deux pouvoirs en présence ; par ces motifs, le Congrès passe à l'ordre du jour.

Au nom de Bled, Fédération horticole, Jardiniers de Paris, Stucateurs de Paris, Sellerie-bourellerie de Paris et Mailetiers ; E. Laval, Epiciers de la Seine ; J.-B. Mébard, Gens de maison, Paris ; Baritaud, Maçonnerie-pierre, Paris ; Bornet, Fédération des Bûcherons ; Constant, Bourse d'Orléans ; Tabard, Transports, manœuvres et manutentions diverses ; Lefèvre, Bijoutiers, est déposée la résolution ci-dessous :

Les soussignés :

Considérant que la polémique qui s'est produite au sujet de la proposition formulée par la Fédération du Textile : Rapports de la C. G. T. et des partis politiques, a suffisamment éclairé cette question pour qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à une discussion au Congrès, et que les syndicats sont en grande majorité réfractaires, non seulement au principe de la proposition, mais encore à toute discussion de ce genre, ne pouvant qu'avoir une répercussion dangereuse dans l'organisation syndicale, en même temps qu'elle créerait un précédent mauvais pour l'avenir.

Demandent au Congrès de passer à l'ordre du jour sur la proposition du Textile et cela, sans discussion.

Une troisième motion est déposée, par le camarade Devilar, concluant pour la discussion.

Vu le nombre des orateurs inscrits, il est décidé que chacun d'eux ne parlera que trois minutes, pour ou contre la question préalable.

Bousquet se prononce pour la discussion avec calme. Bled observe que l'opinion de tous étant faite, il est superflu de discuter. Tabard craint que cette discussion n'achemine à la désunion ouvrière. Lévy, au nom de la Bourse de Brest, se prononce pour la non-discussion. A Marie, qui observe que cette discussion est une violation des statuts, Parvy objecte que ceux-ci sont toujours révisables.

Dret se prononce pour la discussion, car il ne faut pas qu'on puisse prétendre que la question a été étouffée. C'est aussi l'avis de Morgan et de Delaine.

Thil ne veut point que le Congrès fasse comme les préfets dans les Conseils généraux quand on leur pose des questions embarrassantes ; et il ne veut pas que la Confédération se conduise comme le secrétariat international, c'est pourquoi il est pour la discussion.

Sauvage et Luquet émettent un avis semblable : la discussion complète peut seule rassurer pour l'avenir ; c'est le seul moyen pour éviter que la question soit posée à nouveau en de futurs Congrès.

A mains levées, la question préalable est repoussée et on passe à la discussion.

Discours de Renard

Le camarade Renard, secrétaire de la Fédération du Textile prend le premier la parole :

« Notre motion — dit-il — a fait beaucoup de bruit dans la classe ouvrière et dans l'opinion publique. Je remercie le Congrès de ne pas avoir éliminé la question. Il n'était pas possible de l'écarter après les discussions qui ont eu lieu.

« Quel que soit le résultat, nous ne proclamons pas d'abord, comme certains l'ont fait, que nous sortirons de la C. G. T. si nous sommes battus.

« On nous a reproché d'introduire la politique. C'est le contraire. Nous avons voulu surtout faire cesser la supercherie par laquelle on fait de la politique sous le prétexte de n'en pas faire.

« Quand on fait de l'antimilitarisme, on fait de la politique. Quand on préconise l'abstentionnisme et la politique antiparlementaire, on fait de la politique.

« Le Syndicat ne peut pas poursuivre la suppression du salariat. Il peut y aspirer. Il se meut obligatoirement dans les limites que la loi lui a imposées.

« Quand vous dites qu'il y a une autre action du syndicat que la recherche des intérêts professionnels, et que le syndicat est un groupe d'études sociales, vous suspendez sur lui l'épée de Damoclès de la loi.

« Pouvez-vous affirmer que vous pouvez vous passer de la loi ? Pouvez-vous nier que la loi sur le repos hebdomadaire ne soit une loi sociale intéressante ? Pouget lui-même, l'inspirateur des doctrines préconisées dans *La Voix du Peuple*, n'a-t-il pas reconnu une certaine valeur à la loi sur le repos hebdomadaire, par le fait que son action s'étendra aux ouvriers inorganisés ? Bousquet n'a-t-il pas qualifié la même loi de réformatrice ? Si la loi est ainsi reconnaissable, pouvez-vous vous désintéresser de ceux qui la font ?

« Dans le Nord, nous sommes organisés d'abord syndicalemnt, achalandant les coopératives par les syndicats, alimentant la propagande syndicale par les coopératives, et une autre action est par nous subventionnée, la lutte qui permet de faire entendre aux Conseils municipaux, généraux, au Parlement, le verbe de la classe ouvrière.

« Ah ! on peut hausser les épaules ! Il y a eu des trahisons ! A qui la faute, sinon à l'organisation insuffisante ? Il n'en est pas ainsi chez nous. Les candidats sont choisis par les camarades, ils restent dans leur main et ils ont été toujours à la disposition des syndicats ou des ouvriers qui ont demandé leur concours.

« Et puis, il faut vous dire que, dans le Nord, nous sommes chez nous, dans nos Maisons du Peuple. Certes, nous touchons des subventions que nous demandons aux mêmes quand ils ont conquis le pouvoir. Mais si ceux-là pensent, dit moins les organisations restent vivantes et fortes. On ne peut pas nous mettre hors de chez nous.

« Tout cela n'est que pour montrer que nous ne pouvons pas être suspectés. Nous sommes, dans le Nord, 315 syndicats, 76.000 syndiqués, nous avons 12 coopératives avec 30.000 membres. Le Parti a 8.000 cotisants et 100.000 électeurs. Si partout on savait faire converger ainsi l'action, on obtiendrait de grands résultats. Nous divisons le travail. Et puis, que faites-vous du radical, quand vous recommandez l'action antiparlementaire ? Que faites-vous des nationalistes, quand vous recommandez l'antimilitarisme ? Ne blessez-vous pas leurs convictions ? Vous faites là de la politique.

« Hors, du syndicat, nous avons le droit de faire ce que nous voulons. Et je suis, quant à moi, vous le savez, collectiviste révolutionnaire. Mais, dans le syndicat, nous voulons nous abstenir de tout ce qui peut blesser les convictions des adhérents.

« Pendant cinquante ans, les travailleurs anglais, qui ont les plus courtes journées et les plus hauts salaires ont, dans leurs Trade Unions, fait de l'action directe.

« Mais les Anglais ont vite vu, en face d'eux, les patrons qui se coalisaient aussi. On se souvient de l'interdiction d'exercer le picketing, obtenue par eux de la Chambre des Lords. Ainsi, la force légale se tournait contre la classe ouvrière. C'est alors que les ouvriers anglais se sont tournés vers l'action politique et ils ont pénétré au Parlement.

« Les ouvriers ont ainsi à barrer la route à l'action patronale sur le terrain politique. Le syndicat ne peut pas tout faire. Qu'on y réfléchisse. Si une situation révolutionnaire se produisait aujourd'hui, pourriez-vous, avec vos syndicats actuels, avec vos organisations, régler la production, organiser l'échange ; non, vous seriez obligés de vous servir de la machine-gouvernementale.

« Sans mêler la politique dans les syndicats, on peut s'occuper des lois ; on en parlait ce matin, à propos du contrat de travail et d'autres projets. C'est la preuve qu'on ne peut pas s'en désintéresser.

« Si une agitation révolutionnaire se produisait, comment ferait le syndicalisme pour assurer le fonctionnement des services publics ?

« Nous voulons toutes les actions, comme dans le Nord. Nous vous demandons si vous croyez que certaines lois peuvent améliorer la condition des travailleurs ? Nous vous demandons si vous ne voulez pas prendre à la politique ce qu'elle peut vous donner de bon ?

J'appartiens au P. O. F. depuis vingt-cinq ans. J'estime qu'il a fait quelque chose pour les travailleurs. Nous croyons qu'il faut faire de l'action syndicale, coopérative et se servir de l'action politique.

« Ceci dit, voici notre projet de résolution :

Considérant qu'il y a lieu de ne pas se désintéresser des lois ayant pour but d'établir une législation protectrice du travail qui améliorerait la condition sociale du prolétariat et perfectionnerait ainsi les moyens de lutte contre la classe capitaliste ;

« *Le Congrès invite les syndiqués à user des moyens qui sont à leur disposition en dehors de l'organisation syndicale afin d'empêcher d'arriver au pouvoir législatif, les adversaires d'une législation sociale protectrice des travailleurs ;*

« *Considérant que des élus du parti socialiste ont toujours proposé et voté les lois ayant pour objectif l'amélioration de la condition de la classe ouvrière ainsi que son affranchissement définitif ;*

« *Que tout en poursuivant l'amélioration et l'affranchissement du prolétariat sur des terrains différents, il y a intérêt à ce que des relations s'établissent entre le Comité confédéral et le Conseil national du Parti socialiste par exemple pour la lutte à mener en faveur de la journée de huit heures, de l'extension du droit syndical aux douaniers, facteurs, instituteurs et autres fonctionnaires de l'Etat ; pour provoquer l'entente entre les nations et leur gouvernements pour la réduction des heures de travail, l'interdiction du travail de nuit des travailleurs de tout sexe et de tout âge ; pour établir le minimum de salaire, etc., etc.*

« *Le Congrès décide :*

« *Le Comité confédéral est invité à s'entendre, toutes les fois que les circonstances l'exigeront, soit par des délégations intermittentes, ou permanentes avec le Conseil national du Parti socialiste pour faire plus facilement triompher ces principales réformes ouvrières.*

Cette lecture terminée, Renard reprend :

« Voilà tout ce que nous demandons : entretenir un courant de sympathie entre tous ceux qui défendent la classe ouvrière. Et d'ailleurs, dans le rapport du Comité confédéral n'est-il pas dit qu'on s'est adressé à certains députés socialistes ?

« En réponse à Latapie, qui a objecté qu'à rechercher une alliance, les syndicats auraient avantage à s'adresser aux radicaux-socialistes, parce que plus nombreux que les socialistes à la Chambre, je réponds : oui, plus nombreux... pour vous mater, comme à Grenoble...

Diverses interruptions éclatent : Et Briand ?... Et Millerand ?...

Renard répond :

« On m'a opposé Millerand. Je suis de ceux qui ont considéré son entrée au ministère comme une trahison de la classe ouvrière. Quant à Briand, il a été votre homme pendant quinze ans !...

Ces répliques de Renard ne vont pas sans protestations. L'orateur continue :

« Vous avez parlé personnalités, j'ai répondu. Vous n'êtes pas plus sûrs de vos hommes, dans le mouvement syndical, qu'on ne peut l'être dans le mouvement politique.

« J'ai terminé. Si partout on faisait ce que nous avons fait, il n'y a pas de parti qui pourrait résister à la Confédération unie au Parti socialiste. C'est parce qu'il a donné des garanties, parce qu'il veut la suppression du salariat, parce qu'il va comme vous au même but, que nous vous demandons de vous adresser à lui quand son action peut converger avec l'action syndicale.

« Mais, quelle que soit votre résolution, nous resterons à la Confédération. Nous ne ferons pas comme ces malheureux qui, battus à notre Congrès, ont menacé de faire une scission. Nous avons fondé, avec vous, l'unité ouvrière. Nous entendons la maintenir avec vous et travailler avec vous à l'émancipation totale du prolétariat. »

Discours de Dhooghe

Le camarade Dhooghe, du Textile de Reims, donne d'abord lecture de la circulaire envoyée aux Syndicats de la Fédération du Textile et qu'a publiée la *Voix du Peuple*. Il démontre combien il est inexact d'attaquer Pouget à cause de cette insertion, en prétendant que c'est un appel à la désunion et à la création d'une nouvelle Fédération : il s'agit simplement d'un referendum près des Syndicats sur la question des rapports politico-syndicaux.

La nécessité de cette circulaire ressortait de la constitution du Congrès du Textile de Tourcoing : les mandats d'un grand nombre de Syndicats se trouvaient centralisés entre les mains du citoyen Renard et de ses amis ; pour son compte, Renard en avait trieze. Un referendum s'imposait donc pour savoir si les Syndicats du Textile approuvaient la décision du Congrès de Tourcoing.

Il discute ensuite la question de tactique. Les 25.000 francs dépensés pour la propagande électorale dans le Nord eussent été mieux employés à faire de la propagande économique, à appuyer et développer les Syndicats. Il redoute la subordination du mouvement syndical au mouvement politique qui résulterait fatalement de la proposition du Textile. Et pour quels résultats ? Au néant de l'action électorale il oppose la fécondité de l'action syndicale qui aboutit immédiatement à des réalisations, — telle la réduction des heures de travail. Au fond du débat, ce qui se pose, c'est la question de l'interventionnisme et du non-interventionnisme, et il est de ceux qui n'attendent rien que de l'action ouvrière.

Il s'élève contre l'incapacité de la classe ouvrière, affirmée par Renard, de gérer la production de demain, sans le parti électoral. C'est une erreur ! Et il est regrettable que les camarades du Nord ne songent pas à l'éducation proprement ouvrière, pour préparer l'auto-émancipation du prolétariat.

En conclusion, il demande au Congrès d'être arbitre entre les Syndicats du Textile, qui veulent rester dans l'esprit de la Confédération et la Fédération.

Proposition de la Fédération de la Céramique

Le camarade Tillet dépose la résolution suivante, qui fut formulée au Congrès de la Fédération ; il ajoute qu'il est partisan de la motion du Textile, mais la trouve prématurée :

Le Congrès confédéral d'Amiens,

Considérant que les organisations syndicales poursuivent l'établissement d'une législation qui améliore les conditions de travail et qui perfectionne les moyens de lutte du prolétariat ;

Considérant, d'autre part, que si la pression, l'action directe, exercées par les Syndicats sur les pouvoirs publics ont une valeur indiscutable, il est au moins aussi vrai qu'elles ne sauraient être suffisantes et que l'action menée au sein même des assemblées qui ont pouvoir de légiférer est un complément nécessaire que, seul un parti politique est en état de fournir ;

Considérant que le parti socialiste — organisation politique du prolétariat — poursuit la réalisation des revendications syndicales et seconde la classe ouvrière dans les luttes qu'elle soutient contre le patronat ; qu'il est donc le parti qui mène cette action complémentaire ;

Le Congrès se prononce en faveur d'un rapprochement entre la Confédération Générale du Travail et le parti socialiste. Il décide que chaque fois que les deux organisations seront d'accord sur le but à atteindre, l'action des Syndicats pourra se combiner temporairement, par voie de délégation avec celle du parti socialiste, sans que ces deux organismes puissent jamais se confondre.

Le Congrès, malgré son désir d'entente, croit cependant prématurée la réglementation des rapports entre les deux organisations par la création d'un organisme quelconque, et préfère s'en remettre aux événements du soin de préparer celui qui sera le meilleur, parce qu'il sortira des faits eux-mêmes.

D'ailleurs, le Congrès, constatant que dans maintes circonstances et dans de nombreux cas, l'entente existe, ou est en voie de réalisation, enregistre avec plaisir cette tendance vers l'harmonie des efforts ; fait des vœux pour qu'elle s'accentue et décide d'attendre pour la création du rouage qui faciliterait les rapports de la Confédération Générale du Travail avec le parti socialiste, le moment où l'entente entrée définitivement dans les mœurs se sera imposée à tous comme une nécessité évidente.

En attendant, et dans l'espoir que le parti socialiste usera de réciprocité, le Congrès demande aux militants de mettre fin à des polémiques qui, en divisant les forces ouvrières, en lassant les énergies, servent seulement les intérêts du patronat et du capitalisme.

Discours de Bousquet

« Le camarade Renard, dit-il, n'a point démontré l'utilité de l'entente qu'il demande. Il a parlé d'une politique spéciale de la C. G. T., mais il n'a point dit quelle était cette politique. Pour moi, je n'ai point vu faire de politique spéciale à la C. G. T. Renard me reproche d'avoir parlé de la loi sur le repos hebdomadaire. Mais a-t-on oublié que nous sommes en régime capitaliste, et que la loi, nous la subissons tous. Ce qu'on voudrait, c'est nous pousser à la politique du « tout ou rien ». Or, notre action consiste à arracher le plus possible d'améliorations et lorsque nous avons à traiter avec nos exploiteurs politiques ou avec nos exploiteurs économiques, n'importe quel révolutionnaire est bien obligé d'entrer en contact avec eux.

« Parmi ceux qui entrent au Syndicat, certains ont été déjà touchés par de la propagande individuelle, la majorité y vient parce que c'est une force. A celui-là, si on demandait es-tu socialiste ? es-tu anarchiste ? On l'éloignerait. »

Bousquet montre l'antithèse de classe qui peut faire se rencontrer l'ouvrier au groupe socialiste avec son patron. Il n'en est pas de même au Syndicat. Au Syndicat, on applique vraiment de la parole de Karl Marx : « L'émancipation des travailleurs aura lieu par les travailleurs eux-mêmes ».

Il rappelle combien les divisions socialistes ont eu de répercussion à la Bourse du Travail.

« Et l'antimilitarisme, ajoute-t-il, on l'a prétendu question politique. Qu'on me permette de signaler que lorsque nous avons quitté le fournil, nous avons vu le fils soldat venir remplacer le père et lui enlever ainsi le pain de la bouche. Voilà qui légitime l'antimilitarisme ouvrier.

« Et puis, quelle dérision de dire que le Syndicat ne doit pas sortir de la légalité ; il est l'arme de démolition du Capitalisme ! »

En conclusion, Bousquet dépose l'ordre du jour suivant :

Considérant que tous les partis politiques, même le Parti «socialiste unifié, ne sont, avant tout, que des groupements d'opinions ayant un but primordial, celui de faire élire des membres au Parlement ;

Que, dans ces groupes d'affinités, la lutte de classe, base fondamentale du syndicalisme révolutionnaire s'y trouve anéantie par le fait que, patron millionnaire et prolétaires affamés s'y rencontrent forcément d'accord, parce que, combattant au même plan pour un programme commun ;

Tandis que le Syndicat, groupement exclusivement d'intérêts, ne réunit que les éléments d'une même classe en vue d'une transformation économique, primant toute opinion philosophique, et qui supprimera la classe exploitrice et dirigeante ;

Attendu qu'il découle clairement de ces constatations qu'il existe un antagonisme profond qui s'oppose à toute relation, à toute entente entre le Syndicat ouvrier révolutionnaire et le parti politique ;

Le Congrès, vu les articles fondamentaux de la Confédération Générale du Travail et la neutralité politique que doit conserver tout Syndicat confédéré, se prononce catégoriquemnt contre tout rapprochement ou rapports, quels qu'ils soient, entre la C. G. T. et un parti politique quelconque. »

Discours de Niel

« La question aujourd'hui posée, dit-il, n'est pas neuve. Toujours la fraction guesdiste, du Parti socialiste, a essayé de mettre la main sur l'action syndicale pour la diriger dans les chemins du parlementarisme. Le commencement date de l'action de Marx et Engels, quand ils furent chargés des statuts de l'Internationale. La mort de l'Internationale fut le résultat de l'introduction des idées politiques dans l'Internationale. Dans les Congrès ouvriers, qui ont suivi, on s'est toujours trouvé en face de manœuvres socialistes et plus particulièrement « guesdistes », à Nantes, à Marseille, à Londres en 1896.

Enfin, en 1906, la question se repose ; elle vient encore de la fraction guesdiste.

J'espère que le syndicalisme saura repousser la tentative. Nous ne nions pas l'existence à côté de nous d'autres organisations ayant même but, employant d'autres moyens. C'est, d'ailleurs, là, la vie même que cette diversité des moyens employés. Mais il faut savoir quelles relations peuvent exister entre ces diverses formes de lutte.

La proposition de la Fédération du Textile nous force à préciser nous-mêmes la théorie, l'action syndicaliste.

Parmi nous, les militants sont au point d'arrivée du syndicalisme, alors que dans la masse ouvrière, même dans les Syndicats, il en est qui sont seulement au point de départ. Et c'est à ceux-là d'abord qu'il faut songer.

Qu'est-ce que le syndicalisme ? C'est un moyen employé par des malades, les ouvriers, contre un mal, le patronat. Comme dans la vie, on est un travailleur avant d'être un citoyen, il est évident que tous les travailleurs se reconnaissent d'abord frappés par les forces économiques, qui les frappent tous également. C'est là ce qui impose la lutte commune. Peu à peu, il faudra reconnaître que le salariat ne peut être amélioré ; le Syndicat s'organisera pour supprimer le salariat, lui-même. Ce sera la base même de la Confédération Générale du Travail.

L'action directe ? qu'est-elle ? Les uns disent qu'elle est seulement la violence. Les autres disent qu'elle est seulement l'action courtoise près du patronat. Pour moi, il faut admettre les deux formes.

L'action politique est une action pour ainsi dire morale, tendant à régler en général les rapports humains. Elle est pratiquée par ceux qui pensent devoir aller plus loin que par la voie où les conduit le Syndicat ; elle est pratiquée par ceux encore qui prétendent résoudre le problème par l'intervention de la loi, la conquête des Pouvoirs publics. Cette action politique n'a point la vertu d'opposer, comme l'action économique, les citoyens appartenant à des classes sociales différentes.

Or, lorsque le syndicalisme est né à la vie sociale, nous avons trouvé une classe ouvrière déjà classée politiquement, dans les nuances diverses de la politique.

De ce fait, il y a eu nécessité d'un contrat syndical nouveau ménageant les susceptibilités de tous.

Par le fait seul que les préoccupations politiques tiennent une grande place, on risquerait de chasser les uns ou les autres en pratiquant une alliance avec l'un ou l'autre parti.

On propose, aujourd'hui, l'alliance avec le Parti socialiste,parce que poursuivant la transformation sociale, pourquoi ne propose-t-on pas l'alliance aussi avec les Universités populaires, avec les coopératives ? Pourquoi ne propose-t-on pas l'alliance avec le parti anarchiste ?

Coupat. — Elle est faite !

Niel. — S'il est vrai qu'elle soit faite, camarade Coupat, tout notre effort doit tendre à ce qu'elle soit rompue...

Certains croient que le socialisme est un arbre dont les branches s'appellent Syndicat, coopérative, politique. C'est le contraire. Le socialisme, est le fruit. L'alliance ne sera possible que lorsque la conscience socialiste sera asez développée dans le Syndicat, dans la coopérative, dans la politique.

Si l'alliance était possible, c'est la fusion qu'il faudrait faire. Si la fusion est impossible, l'alliance elle-même est impossible.

Quel danger pour les socialistes comme pour les anarchistes à vouloir introduire leurs passions particulières dans l'action syndicale ?

Le Syndicat est une source précieuse alimentant les ruisseaux socialistes ou libertaires, mais à la condition qu'on n'agisse pas d'une façon inconsidérée.

Mais doit-on faire la guerre aux partis politiques ? Ce n'est un secret pour personne qu'en ce moment même c'est la guerre. Nous ne pouvons aborder le plus petit problème sans que se soulèvent les passions politiques. « Vils politiciens », entend-on. Ce mot de politicien, ne sent-on pas que c'est la suprême flétrissure pour des camarades dans la même organisation que vous, et qu'à l'employer on risque de les blesser, de les chasser. Les anarchistes augmentent encore la guerre lorsqu'ils font de la propagande abstentionniste. Ce n'est pas faire de la politique, diront les anarchistes. La politique, cela veut dire voter. Mais supposons que, dans une lutte politique, un électeur propose au Syndicat une discussion théorique à propos des élections ; sans prétendre engager en rien le Syndicat, on lui répondrait : « C'est de la politique ».

Les libertaires ne peuvent réclamer, pour eux, le droit de continuer une campagne violente contre les socialistes.

La guerre est faite aussi par les socialistes. D'abord, lorsqu'ils essaient d'associer le Syndicalisme à la politique, puis

lorsque la Fédération du Nord introduit, dans sa résolution, une phrase par laquelle elle déclare que si le Congrès d'Amiens se refuse à l'entente, les socialistes devront, dans les groupes locaux, ronger morceau par morceau, en quelque sorte, la Confédération, et encore lorsque les socialistes ont laissé sans protestation l'un d'entre eux accuser la C. G. T. d'être composée de gibier de bagne, etc... Enfin, quand on dit que l'action de la C. G. T. est purement réformiste, et que l'action parlementaire est révolutionnaire, on abaisse ainsi le syndicalisme.

Considérées dans leurs moyens, action syndicale et action politique sont réformistes, dans leurs buts elles sont révolutionnaires.

Ainsi donc, il y a guerre et elle risque de s'exacerber en exagérant les tendances des uns et des autres. C'est la coupure.

Ni alliance, ni guerre, voilà quelle sera ma formule. Il faut conserver le statu quo en ce qui concerne les statuts confédéraux, mais avec un esprit nouveau. Il faut qu'on sache que le statu quo signifie qu'on ne s'injurie pas entre soi et que soient respectées les opinions de chacun. Cette concession réciproque, aura pour premier résultat de faciliter la propagande ouvrière près de ceux qui ne sont qu'au point de départ du Syndicat, et enfin de hâter la besogne émancipatrice.

Sur cette péroraison de Niel, la discussion est renvoyée au lendemain.

VENDREDI 12, APRÈS-MIDI

La discussion continue sur les Relations ou la Neutralité politico-syndicales.

Toute la matinée ayant été occupée par le travail des Commissions nommées la veille, il n'y a pas eu de séance publique.

La séance de l'après-midi s'ouvre sous la présidence du camarade Niel qui donne lecture d'une lettre du camarade Lavaud, protestant contre des attaques dont il a été l'objet au cours de la discussion du conflit de Lyon.

Il y a 44 orateurs inscrits ! Après discussion, on se met d'accord pour définir que, du Congrès, se dégagent trois courants : le tendance préconisant les relations avec le P. S. ; puis, le syndicalisme réformiste et le syndicalisme révolutionnaire.

Il est entendu que trois orateurs parleront pour chaque tendance, non compris le bureau confédéral.

En une suspension de séance sont choisis les orateurs qui vont parler.

Pour le syndicalisme révolutionnaire : Merrheim, Broutchoux, Latapie.

Pour le Syndicalisme réformiste : Keufer, Doizié, Coupat.

Pour la proposition du Textile : Philippe, Parvy, Renard.

Merrheim ouvre le débat.

Discours de Merrheim

La question posée par les camarades du Textile et les arguments fournis, m'obligent à intervenir. J'ai vécu 23 ans dans le Nord, j'ai pu juger les résultats de la tactique qu'ils préconisent. Et, d'abord, il est nécessaire de démentir les chiffres de Renard. Les chiffres qu'il a donné sont faux !

Vous avez, citoyen Renard, compté à l'actif de votre propagande 315 Syndicats, avec 76.000 syndiqués. J'ai voulu me rendre compte. J'ai ouvert l' « Annuaire des Syndicats » où j'ai constaté l'identité des chiffres avec ceux avancés par vous. Seulement, sur ces 315 Syndicats, il faut défalquer cent trente Syndicats jaunes. Et entre ces Syndicats jaunes, il en est qui accusent des milliers de membres. Pourquoi avez-vous compté ces Syndicats jaunes à votre actif ?

Tous ces Syndicats, vous dites qu'ils sont le résultat de votre propagande. C'est faux. Les faits sont là, indéniables.

De plus, l'effort de certains de vos Syndicats est considérablement majoré.

Et qu'est, en outre, le Syndicat du Textile de Roubaix, porté pour 6.200 adhérents, alors qu'en réalité il en a dans les trois mille ? Etrange Syndicat qui compte dans son sein des ouvriers de toutes professions : des maçons, des métallurgistes, etc. ! Pourquoi n'avez-vous pas constitué des Syndicats de ces corporations diverses ? Parce que vous n'avez jamais attaché grande importance à l'action syndicale. Il n'y a pas longtemps encore que Guesde déclarait le Syndicat être une blague. Aussi, avez-vous cherché à grouper les travailleurs politiquement et très peu syndicalement.

Que de fois n'avez-vous pas, il y a peu encore, déclaré que la C. G. T. n'existait pas. Et comme vous constatez aujourd'hui sa force de pénétration et que vous la voyez s'infiltrer dans le Nord, vous voudriez enrayer son action en la déviant du terrain économique.

Nous n'avons pas les mêmes manières de voir ! Vous faites du Syndicat un groupement inférieur, incapable de sortir de la légalité ; or, nous affirmons qu'il est un groupement de lutte intégrale, révolutionnaire et qu'il a pour fonction de briser la légalité qui nous étouffe.

Vous êtes glorieux à tort de vos cathédrales. Vous y avez de belles façades — et c'est tout ! Roubaix, proclamée la « Ville sainte », la Mecque du socialisme, est une cité de misère. Il est peu de villes où les salaires soient aussi bas : mieux que personne, vous le savez, camarade Renard, par exemple, pour l'article « robes », pas un ouvrier ne pourrait dire qu'il gagne au long d'une année, une moyenne de neuf francs par semaine !... C'est la conséquence de votre tactique ! Il n'y a pas de classe ouvrière plus écrasée !

Je ne puis, ayant vécu dans le Nord, ayant souffert de ce mariage politico-syndical, ayant vu tomber des organisations fondées, je ne puis accepter votre thèse, et je vous dis : ne venez pas diminuer la Confédération, gêner son action, entraver son œuvre révolutionnaire.

Discours de Keufer

Tout d'abord, Keufer constate un malaise dans l'organisation syndicale, qu'il attribue à ce que l'organisme central de la C. G. T. n'a pas observé une stricte neutralité. Il rappelle ensuite l'antagonisme continuel entre groupements politiques et Syndicats.

Je me souviens qu'à Zurich, en 1892, dit-il, c'était les représentants de la fraction parlementaire qui menaient l'attaque. A Londres, en 1896, on voulait exclure du Congrès les délégués ouvriers régulièrement mandatés qui ne croyaient pas à l'efficacité de l'action parlementaire. J'étais au premier rang parmi ceux qui protestaient contre cet ostracisme et signalaient au Congrès que les ouvriers antiparlementaires étaient tout aussi qualifiés que les députés socialistes pour discuter les intérêts des travailleurs. Ce n'est qu'à une voix de majorité que cette opinion triomphait. Je dois dire que si les représentants du parti ouvrier politique se montraient à ce moment, peu favorables aux groupements syndicaux, les politiciens anarchistes n'en étaient pas non plus partisans outre mesure.

« Au Congrès de Limoges, où fut créée la Confédération, nous avions voulu que la C. G. T. conservât une neutralité philosophique et politique absolue ; nous voulions qu'elle fût le ralliement de toutes les forces ouvrières, permettant de défendre les améliorations et de poursuivre une transformation sociale, si vous voulez.

« A-t-on conservé cet esprit initial ? Ceux qui sont venus après nous ont déployé une réelle activité, mais, à mon avis, ils ont dévié. Pour la plupart, ils professent des opinions libertaires, ils les ont répandues, et aussitôt ils se sont heurtés aux socialistes parlementaires.

« On déclare que nous ne sommes pas en mesure de transformer l'état social. En attendant, n'y a-t-il pas nécessité d'user de la loi ?

« J'ai toujours reconnu, quant à moi, que l'action législative n'est pas toujours la plus sûre. Mais il faut reconnaître qu'on peut y recourir pour protéger les plus faibles d'entre nous.

« Si nous reconnaissons cette nécessité, la C. G. T. n'a pas à choisir entre socialistes et libertaires. C'est un danger pour les Syndicats d'intervenir dans les luttes électorales. D'autre part, il est extrêmement difficile de conquérir la confiance des camarades si l'on tend à une candidature. Celui qui accepte une candidature, étant chargé d'une fonction syndicale, jette le scepticisme parmi les camarades. Je ne veux pas dire que les autres syndiqués ne puissent être des candidats, mais il faut qu'ils veillent à ne pas compromettre l'organisation syndicale.

« Que doit être l'action de la C. G. T. ? Il y a une double action à exercer, politique et économique, par le parti ouvrier d'une part, par la Confédération d'autre part. Mais l'entente est inutile. Du moment où l'on est candidat socialiste, on doit être forcément pour le monde ouvrier. Aussi, peut-on rester sur le terrain de la neutralité.

« A notre avis, la C. G. T. a dépassé sa mission en faisant de la propagande antimilitariste et antipatriotique.

« C'est une œuvre individuelle et non une besogne confédérale.

« En terminant, je déclare que la Confédération doit observer une neutralité absolue, non seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue philosophique, et doit écarter la propagande antimilitariste et libertaire en laissant à chacun la liberté de professer telles ou telles idées.

« Je dépose donc, en mon nom et au nom de nombreux camarades, la proposition suivante :

Considérant que dans l'intérêt de l'union nécessaire des travailleurs dans leurs organisations syndicales et fédérales respectives, et pour conserver le caractère exclusivement économique de l'action syndicale, il y a lieu de bannir toutes discussions et préoccupations politiques, philosophiques et religieuses du sein de l'organisme confédéral ;

Que la Confédération Générale du Travail, organe d'union et de coordination de toutes les forces ouvrières, tout en laissant à ses adhérents entière liberté d'action politique hors du Syndicat, n'a pas plus à devenir un instrument d'agitation anarchiste et antiparlementaire, qu'à établir des rapports officiels ou officieux permanents ou temporaires, avec quelque parti politique ou philosophique que ce soit ;

Affirme que l'action parlementaire doit se faire parallèlement à l'action syndicale, cette double action pouvant contribuer à l'œuvre d'émancipation ouvrière et à la défense des intérêts corporatifs.

Discours de Philippe

« Je m'étonne que beaucoup de camarades aient vu dans la proposition du Textile l'introduction de la politique dans les Syndicats. Rien dans l'esprit, ni dans la lettre de la proposition, ne justifie cette opinion. La question est posée par les événements. Le prolétariat croit qu'il y a un autre moyen que le Syndicat pour arriver à des améliorations dans sa situation. Merrheim disait que l'action directe est supérieure au bulletin de vote, je ferai remarquer que dans les pays où il n'y a pas de suffrage universel, les travailleurs font la révolution pour l'obtenir.

« Nous voulons établir des rapports entre la Confédération et l'ensemble du Parti.

« Nous sommes partisans de l'antimilitarisme, mais nous pensons qu'on ne peut en faire une condition de l'action syndicale, de l'entrée au Syndicat.

Quelle que soit l'utilité de l'action directe, ses résultats doivent être consacrés par une loi. Nous n'avons pas, dans ces conditions, le droit de nous désintéresser de l'action parlementaire.

« Si vous voulez qu'il n'y ait plus de politique à la Confédération, vous voterez notre proposition, car, par elle, la politique se fera au dehors. »

Discours de Broutchoux

Broutchoux retrouve l'origine du syndicalisme révolutionnaire dans les conceptions Bakounistes. Il montre la supériorité du Syndicat sur tous les partis politiques, même socialistes ; il n'y entre que des ouvriers, tandis que dans celui-ci, à Lens, y voisinent agents de police, huissiers, etc. Qu'un syndiqué reste patriote, c'est son affaire ! Mais son patriotisme s'éteindra le jour où il se mettra en grève et verra le soldat le menacer de sa baïonnette.

Le syndicalisme se dresse contre l'Etat et il ne distingue pas entre les mesures gouvernementales. Et il a raison ! Les agissements de Clemenceau, étouffant le droit de grève par l'état de siège et l'occupation des salles de réunion le prouvent.

Il ne peut être question de restreindre la besogne du Syndicat à la défense des intérêts immédiats ; il englobe toute l'œuvre de défense ; il lutte contre le Patronat et ses soutiens, la Magistrature, la Religion.

Broutchoux évoque les attitudes diverses du socialisme dans le Nord : tantôt favorable aux ministres, tantôt s'opposant à eux. Puis il montre combien est spécieuse l'argumentation prétendant que la C.G.T. a partie liée avec les libertaires. Est-ce que l'A. I. A. a demandé à s'allier avec elle ?

En conclusion, il déclare combien il est préférable que la C. G. T. s'engage dans la voie des Pivoteau et des travailleurs de Fresseneville que dans celle suivie par les « camarades » politiciens Millerand et autres Augagneur.

Proposition de Doizié

Le camarade Doizié ne veut pas que prédomine un mode d'action sur un autre. Il désire qu'on écarte la politique des Syndicats, mais qu'on n'aggrave pas la situation en y faisant de l'abstentionnisme et de l'antimilitarisme. C'est dans cet esprit qu'il dépose l'ordre du jour suivant :

Considérant qu'un Syndicat doit grouper dans son sein tous les membres d'une corporation sans distinction d'opinions politique ou religieuse ;

Considérant que l'adhésion à un parti politique quelconque aurait pour résultat certain de diviser les Syndicats en autant de fractions qu'il existe de nuances politiques ou philosophiques et que ce serait l'émiettement, c'est-à-dire la mort des Syndicats ;

Considérant aussi que si le Syndicat a le devoir de conserver son autonomie et de ne pas introduire la politique dans son sein, ce devoir implique qu'il ne doit pas tolérer davantage la politique d'abstention électorale dirigée le plus souvent contre un parti qu'un grand nombre d'ouvriers considèrent comme le parti de leur classe :

Le Congrès corporatif d'Amiens ;

Repousse énergiquement toute tentative de fusion ou de confusion avec un parti politique quelconque ;

Emet le vœu que la Confédération Générale du Travail, en lutte contre le patronat et le Parti socialiste, parti d'opposition aux intérêts capitalistes, observent, vis-à-vis l'un de l'autre, la neutralité la plus absolue.

Discours de Parvy

Parvy signale une contradiction qu'il découvre entre l'affirmation de principe posée par la C. G. T. : disparition du salariat et du patronat et l'affirmation qu'il est la réunion de tous les ouvriers, qu'ils soient opportunistes, radicaux ou croyants.

En affirmant les fins révolutionnaires de la C. G. T., et en se refusant à s'entendre avec le P. S. qui poursuit un but identique, il y a contradiction. Il s'étonne de cela, d'autant qu'il a été déclaré que des membres du bureau confédéral avaient eu des relations avec des parlementaires, Sembat, entre autres. De plus, que peut l'action directe ? Aboutir au vote d'une loi et quand celle-ci est imparfaite, on s'en plaint, sans avoir rien fait pour qu'elle soit autre.

Donc, il ne faut pas imposer de credo à la classe ouvrière. Tous les moyens sont bons ! Il conclut que, dans la situation actuelle, la proposition du Textile est inacceptable et il dépose la proposition de la Céramique, publiée plus haut.

La continuation de la discussion est remise au lendemain.

SAMEDI 13, MATIN

Vote de la Résolution affirmant que le Syndicalisme est un Parti de classe et de révolution.

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Soulageon, assisté de Braud et de Roulier ; le camarade Latapie a la parole.

Discours de Latapie

On a parlé trop, dit-il, comme s'il n'y avait ici que des socialistes et des anarchistes. On a oublié qu'il y a surtout des Syndicalistes. Le Syndicalisme est une théorie sociale nouvelle.

Le syndicalisme n'est pas seulement une action réformatrice de chaque jour ; les répercussions mêmes de l'action syndicale indiquent la nécessité d'une action pour la transformation sociale complète. Nous faisons ainsi forcément de la politique, non de la politique électorale, mais de la politique au sens large du mot. A la métallurgie, nous avons inscrit dans nos statuts la lutte pour le socialisme intégral : L'Alimentation, les Verriers ont fait de même. Nous sommes sortis peut-être ainsi de la légalité ; en tous cas, cela ne nous a pas empêchés de recruter le plus grand nombre de membres. Le Syndicat, n'a pas, ne peut pas avoir un rôle secondaire ; il a à lutter, comme Syndicat, contre toutes les oppressions, religieuses ou politiques, quoi qu'en dise la loi de 1884 ; il a à combattre les conseils de résignation qui sont l'essence de toutes les religions et il a à combattre le militarisme.

C'est sur cette doctrine nouvelle, le Syndicalisme, que le Congrès aura à se prononcer. Comporte-t-il l'antiparlementarisme ? Bien que la loi ne fasse qu'enregistrer les concessions déjà faites, on sait la conséquence des pressions du dehors ; nous ne poussons ni à l'abstention, ni à la lutte électorale, mais nous disons aux travailleurs la valeur relative de l'action électorale.

Nous proclamons une doctrine particulière. Il faut que les congressistes se prononcent sur elle, il faut qu'ils disent que cette doctrine est indépendante et du socialisme et de l'anarchisme. Et c'est au nom de cette doctrine qu'ils repousseront la proposition du Textile.

Discours de Coupat

Nous venons demander au Comité confédéral d'observer entre socialistes et anarchistes la plus stricte neutralité. Elle fut observée longtemps. C'est la constitution du ministère Millerand qui amena une coalition de révolutionnaires socialistes et anarchistes, occupée de la campagne contre ce ministère, et peu à peu soumise complètement à la doctrine anarchiste.

Cette idée politique est contraire à l'autonomie nécessaire des organisations : Coiffeurs et Métallurgistes ne peuvent agir, au point de vue syndical, de la même manière. Les délégués de la C. G. T. ont eu tort, souvent, de profiter de leur situation pour faire de la propagande en faveur de leur idée. Si un fonctionnaire syndical va dire : « Votez pour tel candidat », il faillit à son mandat. On peut se dédoubler, mais ce dédoublement même me semble peu possible !

Le Comité confédéral a-t-il gardé cette neutralité ? Non ! On voit dans ses locaux une affiche qui choque les convictions des socialistes ; on lit dans la *Voix du Peuple* des filets abstentionnistes. C'est pour mettre fin à cela que nous vous demandons de voter pour la motion de stricte neutralité.

Quant à la motion du Textile, je crois qu'on doit la repousser. Il y a des professions qui ne peuvent pas se dispenser d'avoir des rapports avec le parlementarisme. Croyez-vous que si leurs délégations sont présentées par un socialiste, aux Commissions parlementaires ou aux ministères, cette personne interposée servira toujours leur cause ? J'ai beau être socialiste unifié, je le crois d'autant moins que certains socialistes mêmes ont souvent trahi la cause ouvrière.

Il faut éviter enfin de donner une couleur au syndicalisme, si l'on veut lui donner les forces nécessaires pour lutter contre l'exploitation patronale. Et c'est pour cela que nous demandons tout à la fois de repousser la motion du Textile et de demander au Conseil confédéral l'observation de la plus stricte neutralité.

(La fin de la séance de samedi matin et celle du samedi après-midi, clôturant le Congrès, au prochain numéro.)

A CETTE

L'Épilogue d'une Grève chez Schneider

Les capitalistes du Creusot, qui font peser leur lourde main sur les exploités de la mine et de l'usine en Saône-et-Loire, trouvant que leur champ d'action n'était pas assez vaste, jetèrent leur dévolu sur la ville de Cette où, grâce aux scandaleuses faveurs d'une municipalité pseudo-socialiste, ils créèrent un bagne industriel, refuge de tous les malheureux que la dure lutte pour la vie réduit à vendre leurs muscles à des prix dérisoires.

Tout alla bien durant quelques années. Le personnel, recruté parmi les sans-travail (descendus de la *Montagne*, comme l'on dit ici, ou bien venus d'Espagne ou d'Italie), se plaint aux caprices d'une administration impitoyable. Il y eut bien entre temps une tentative de révolte, mais elle fut vite réprimée. Les coupes sombres furent pratiquées, et tout mouvement étouffé.

La puissante compagnie du Creusot, croyant que désormais elle pouvait tout à son aise pressurer ses ouvriers, ne se gêna pas pour réduire encore des salaires minimes, pour réclamer de ses ouvriers une plus grande somme de travail, et pour établir dans l'usine un régime draconien, copié évidemment sur celui que supportent sans murmurer les serfs du Creusot, depuis que les politiciens les ont bien roulés avec leur fameux arbitrage gouvernemental.

Mais elle avait compté sans les puissantes organisations du port qui, depuis cinq ans, grâce à leur énergie, tiennent tête au patronat, et ont imposé leurs conditions. Les ouvriers des forges, bien que pour la plupart étrangers à la localité, en arrivèrent fatalement à frayer avec les travailleurs du Port, se créèrent des amitiés et des relations parmi eux, et, par la fréquentation, s'imprégnèrent des mêmes idées. Ils en arrivèrent à comparer leur triste existence avec celle relativement meilleure des Dockers, et petit à petit finirent par comprendre que la misérable situation dans laquelle ils étaient plongés ne pouvait pas durer.

Un vent de révolte commença à souffler sur l'usine. La moindre étincelle devait suffire à mettre le feu aux poudres.

L'administration ayant voulu rogner encore le salaire des manœuvres (ouvriers de la Cour), ces derniers quittèrent le travail vers la fin mai 1904. Après avoir présenté des revendications ils firent appel à la Bourse du Travail qui, s'associant à leur action, lança un appel à la solidarité qui fut affiché aux quatre coins de la ville.

Cet appel fut entendu par les ouvriers du Creusot qui, à la presque unanimité, se rendirent à la Bourse du Travail, discutèrent les revendications de leurs camarades de la Cour, et décidèrent de faire cause commune avec eux.

La lutte fut chaude et d'autant plus longue que cette grève favorisait les desseins secrets de quelques ingénieurs embarrassés par le mauvais fonctionnement du haut-fourneau dont la construction était des plus défectueuses.

Néanmoins, et pour donner le change, une tentative de réouverture fut faite qui n'amena qu'un piètre résultat, si piètre que l'administration fut obligée de fermer encore ses portes et de licencier les quelques renégats qui s'étaient laissés circonvenir par un « jaune », dont on garde longtemps à Cette le triste souvenir.

Le roi de l'acier habitué à la passivité des ouvriers du Creusot, avait cru pouvoir mener partout ailleurs ses salariés de la même façon.

Il s'était grossièrement trompé, et sa déception se traduisit en une violente colère qui devait faire supporter à deux militants ses étrangers au conflit.

L'appel adressé par les ouvriers de la Cour à leurs camarades de l'usine de Cette avait été rédigé par eux et fut lancé par les soins de la Bourse du Travail que signèrent son secrétaire, Jannot, et le délégué de semaine Bron. En la circonstance et alors même que ces camarades n'eussent pas agi en tant que mandatés par la Bourse, ils ne sauraient être rendus responsables du préjudice que prétend avoir supporté Schneider.

Ce dernier poursuivit les deux camarades en dommages-intérêts qu'il estima à la bagatelle de 10.000 francs. Devant le Tribunal civil, Me Wilm et Laurès, qui défendaient la cause de la Bourse du Travail de Cette, n'eurent pas beaucoup de peine pour démontrer que l'appel incriminé n'était pas répréhensible et ne pouvait avoir causé le moindre dommage à Schneider. Il leur fut également facile de démontrer l'irresponsabilité de Jannot et de Bron, membres d'un organisme qui ne possède pas de capacité judiciaire et ne peut ester en justice.

Le tribunal reconnut fondées les conclusions des deux avocats et déboute Schneider de sa demande en le condamnant aux dépens.

La puissante compagnie releva appel de ce jugement. Et la Cour de Montpellier, véritable pépinière de calotins et de réactionnaires, rendit un arrêt contraire à celui du tribunal.

Elle laissait à Schneider le soin de fixer lui-même les dommages à réclamer à Jannot et à Bron, mettant ainsi ces deux camarades à la merci de l'archi-millionnaire du Creusot, les exposant à toutes les tracasseries qu'il plaisait au roi de l'acier d'exercer contre eux.

La Bourse du Travail de Cette, ne pouvait rester sous le coup de cet arrêt inique. Il y avait pour elle une question de principe qu'elle devait faire trancher en employant tous les moyens en sa possession.

Certes, la lutte était inégale. La Compagnie du Creusot a pour elle les millions produits par ses nombreux esclaves. Elle jouit de la bienveillance des pouvoirs publics dont beaucoup d'agents sont ses créatures. Elle en impose par sa puissance aux magistrats, fidèles exécuteurs des ordres de la classe bourgeoise.

La Bourse du Travail n'a pour elle qu'un budget dérisoire et la bonne volonté et l'énergie des militants qui la composent, ce qui n'est pas suffisant.

On décida d'aller en Cassation, et une demande d'assistance judiciaire fut faite par nos deux camarades, avec toutes pièces à l'appui.

Oh ! l'affaire fut vite bâclée. Quinze jours après, Jannot et Bron recevaient une note laconique du bureau de l'assistance judiciaire près la Cour de cassation les informant que leur demande était rejetée.

Donc, s'ils veulent aller plus loin, ils sont obligés d'engager des dépenses très élevées. Et, comme ils ne possèdent pas un sou vaillant, et n'ont pas les moyens pour remuer ciel et terre en leur faveur, comme on l'a fait durant dix ans en faveur de Dreyfus, ils sont obligés de rester sous le coup du jugement d'appel.

Que va faire Schneider, qui en vertu de ce jugement arbitraire les tient sous son pouvoir discrétionnaire ? C'est ce que nous ne savons encore.

Le gouvernement de la République prêtera tout son concours à la Compagnie du Creusot pour embêter ces deux modestes travailleurs. Gendarmes, policiers, magistrats, huissiers, seront mis en branle pour faire exécuter un jugement inique.

Le potentat du Creusot a besoin, pour satisfaire son orgueil, des quelques deniers de deux ouvriers mères de famille. Sa joie ne peut être complète tant qu'il n'aura pas jeté la misère et la désolation dans deux modestes ménages. Il ne lui suffit pas de faire agoniser de souffrances les milliers de prolétaires qu'il affame au Creusot. Il faut qu'il aille chercher des victimes ailleurs.

Que la riche Compagnie et le gouvernement qui lui sert de marche-pied prennent bien garde. S'ils ont facilement raison de deux ouvriers désarmés, ils auront certainement du fil à retordre lorsque à force de vexations de ce genre, ils auront provoqué un soulèvement de la masse qui souffre et qui, passive aujourd'hui, ne saurait tarder à se réveiller.

Les actionnaires du Creusot tirent sur nos deux camarades une lettre de change dont l'échéance leur réservera certainement des surprises. Les Cettois n'ont pas la mémoire courte.

Emile CRÉBASSA.

LES GRÈVES

BORDEAUX

Les ébénistes de cette ville viennent de se mettre en grève le 15 octobre. Les revendications de nos camarades sont : la journée de huit heures, la suppression du travail aux pièces et une augmentation des salaires de famine dont ils sont victimes.

A ces demandes, les exploiteurs de Bordeaux ayant fait une réponse négative, les ébénistes ont arrêté le travail.

Nous leur souhaitons bonne réussite dans leur mouvement et nous comptons sur la solidarité de tous les ébénistes pour qu'aucun d'eux n'aille remplacer les grévistes, et compromettre ainsi leur victoire.

CHORALE ENFANTINE

L'Union des Syndicats du département de la Seine adresse à tous les militants la circulaire suivante :

Cher camarade,

« Ainsi que vous en avez eu connaissance par notre bulletin du mois d'octobre, l'Union des Syndicats organise une chorale enfantine.

« Notre but est d'éduquer les enfants de nos camarades, de leur faire aimer l'étude, le spectacle des expériences, des démonstrations, de développer en eux le goût du beau, de la perfection ; nous voulons, dès leur jeune âge, les préparer à devenir des ouvriers intelligents. Nous voulons aussi créer une chorale enfantine capable de nous prêter un concours précieux dans nos fêtes de propagande.

« Les cours de la chorale enfantine, devant s'ouvrir à la fin d'octobre, il est donc indispensable que vous invitiez tous les camarades de votre organisation qui ont des enfants de 6 à 13 ans à venir les faire inscrire à l'Union des Syndicats.

« Camarades,

« Envoyez-nous tous des élèves, apportez-nous tous votre concours, aidez-nous à créer une des plus puissantes œuvre d'éducation et de propagande.

« LA COMMISSION EXÉCUTIVE. »

PARIS. — *Chambre syndicale de la maçonnerie et de la pierre*, section du 19e : réunion mensuelle le 17 octobre, 25, rue Cavendish. Ordre du jour : Cotisations et adhésions. — Discussion sur le repos hebdomadaire.

Imprimerie spéciale de la *Voix du Peuple*
33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris (10e arr.).

Exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprim. Gérant : Vignaud.